



DÉLIBÉRATION DE CONSEIL MUNICIPAL DE CARBAY DU 16 NOVEMBRE 2023

- ✓ Nombre de conseillers en exercice : 10
- ✓ Présents : 10
- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, seize novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CARBAY s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRILLET Martial, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2023

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, Mme AUDEBERT Catherine, M. BRUAND Joël, adjoints, M. BOUILLE Lionel, Mme BOURGEAIS Fanny, M. GAUDIN Pascal M. MACÉ Nicolas, M. MENUET Frédéric, Mme LAMBERT Viviane, M. ORAIN Patrice

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme AUDEBERT Catherine

Objet : DEL2023-051 Extension d'une unité de compostage de l'unité de méthanisation SAS MEETHA - Soudan

Monsieur le Maire présente le dossier dont le lien a été envoyé avec la convocation aux élus. Une visite a eu lieu le lundi 13 novembre, 4 élus ont pu participer. La SAS MEETHA dont le siège social se situe au lieu-dit Hochevie à SOUDAN (44) a fait une demande d'enregistrement d'une autorisation environnementale en vue de l'extension d'une unité de compostage de déchets non-dangereux de l'unité de méthanisation exploitée sur la commune de Soudan.

Cette demande est soumise à enquête publique. Celle-ci a lieu du lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au jeudi 14 décembre 2023 inclus à 12h00.

Le périmètre d'affichage de l'enquête publique s'étend sur 2 communes du Maine-et-Loire :

- Carbay et Ombrée d'Anjou

Et 12 communes de Loire-Atlantique :

- Soudan, Châteaubriant, Erbray, Grand-Auverné, Juigné-les-Moutiers, Louisfert, Moisdon-la-Rivière, Petit-Auverné, Rougé, Saint-Aubin-des-Châteaux, Saint-Julien-de-Vouvantes et Villepôt.

Conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal doit être consulté et doit donner son avis quant à la demande d'enregistrement présentée par SAS MEETHA de Soudan (44).



DÉCISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ÉMET un avis favorable d'enregistrement d'une autorisation environnementale en vue de l'extension d'une unité de compostage de déchets non-dangereux de l'unité de méthanisation exploitée sur la commune de Soudan lieu-dit « Hochepie »,
- DONNE pouvoir au maire ou à son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Martial BRILLET

